

DOCUMENTS HISTORIQUES

No 28

LES ECOLES BILINGUES D'ONTARIO

Albert Plante, S. J.

LES ECOLES BILINGUES DE SUDBURY

J.-Raoul Hurtubise, M. D.



**Collège du Sacré-Coeur, Sudbury, Ont.
La Société Historique du Nouvel-Ontario**

— 1954 —

1954

La Société Historique du Nouvel-Ontario

Comité directeur (1954)

M. le sénateur J.-RAOUL HURTUBISE, M.D.,

M. le curé OSCAR RACETTE,

M. le juge J.-A.-S. PLOUFFE,

présidents honoraires

R. P. LORENZO CADIEUX, S.J.,

directeur

ME OSIAS GODIN,

président

ME EMILE LACOURCIERE,

vice-président

R. P. CHARLES DUBÉ, S.J.,

secrétaire

M. PAUL LITALIEN,

trésorier

R. P. Alphonse RAYMOND, S.J.; M. le juge Alibert ST-AUBIN;

ME Léo LANDREVILLE; Mme Bernard MURPHY;

M. J.-Armand LAPALME; ME Maurice LACOURCIERE;

Mlle Gilberte PROULX; M. Fernand MORISSET;

M. Adélarde LAFRANCE; M. A.-J. SAMSON;

conseillers

INTRODUCTION

Ecrire l'histoire de l'enseignement bilingue, de ce problème jadis angoissant pour les Franco-Ontariens, était de nature à tenter deux patriotes tels que le R. P. Albert Plante, S.J., et M. le sénateur J.-Raoul Hurtubise.

Le Père Plante, directeur de la revue Relations et ancien élève du Collège classique de Sudbury, publia en 1952 une monographie sur Les Ecoles séparées d'Ontario. Au début de cette année, il prononça une magistrale conférence, que nous reproduisons ici, sur Les Ecoles bilingues d'Ontario.

A Sudbury, le problème de l'enseignement bilingue s'est posé dans toute son ampleur. Heureusement il s'est rencontré des hommes de première valeur pour diagnostiquer la crise et appliquer les remèdes efficaces. Cette page d'histoire méritait d'être relatée; on en confia la rédaction à M. le sénateur Hurtubise qui avait été, dix-huit ans durant, président de la Commission scolaire de Sudbury. En 1950, il présenta à la Société Historique son travail qu'il intitula : "Les Ecoles bilingues de Sudbury". C'est ce travail, retouché et mis au point, qui est publié dans ce document, le 28ème de la collection.

LA SOCIÉTÉ HISTORIQUE DU NOUVEL-ONTARIO

15 octobre 1954

LES ÉCOLES BILINGUES D'ONTARIO

par le R. P. Albert Plante, S.J.

Invité à parler sur les écoles d'Ontario, deux sujets s'offraient à moi : les écoles séparées et les écoles bilingues. L'histoire des écoles séparées constituait certes un splendide sujet. Dans l'avant-propos du volume qui contient les articles publiés dans la revue *Relations*,⁽¹⁾ je notais que seule une connaissance poussée de l'histoire des écoles séparées permettait de situer le rapport Hope dans sa vraie perspective. Et j'ajoutais : "Les déconcertantes considérations et recommandations du rapport sur les écoles séparées ont de grandes chances de descendre en ligne directe de principes et de faits assez anciens, tout comme l'attitude décidée des catholiques ontariens d'aujourd'hui continue très vraisemblablement une longue tradition". Si je ne vous présente pas aujourd'hui une synthèse de l'histoire des écoles séparées, c'est un peu parce que vous pouvez trouver dans mon volume beaucoup plus que ce que je pourrais vous dire dans une heure.

Je dis : un peu, car c'est loin d'être l'unique raison. En mars 1953, je donnais à un groupe de Montréal une causerie sur vos écoles bilingues. Voici une phrase de l'entrée en matière : "Les Canadiens français des autres provinces sont nos frères par la foi et la langue. Ils sont dignes non seulement de sympathie mais aussi d'admiration, car, plus que nous, ils ont à lutter pour rester fidèles à l'héritage de leurs pères, héritage providentiel que nous devons tous aimer et conserver, non d'une façon banale, mais de cette façon pleine de délicatesse et d'attentions dont nous savons entourer les personnes et les choses que nous aimons". Vous ne sauriez croire avec quel intérêt on écouta le détail de votre histoire scolaire. J'ai pensé que cette même synthèse historique vous intéresserait, même si vous y êtes déjà initiés, même s'il y en a parmi vous — et il y en a sûrement — qui, ayant vécu cette histoire, en savent tout aussi bien, et même mieux que moi, le sens exact et la richesse intime. Mais c'est précisément parce que ce sens et cette richesse ont une valeur toute particulière qu'il est utile de les expliciter toujours davantage.

Cette synthèse historique sur les écoles bilingues, nous la ferons dans un but très constructif. Il ne s'agit pas de revenir en arrière

(1) Les Ecoles séparées d'Ontario, Collection "Relations", 8100, boulevard Saint-Laurent, Montréal.

pour le simple plaisir de savourer les difficultés et les luttes. Il s'agit de prendre toujours plus parfaitement conscience que ces difficultés et ces luttes démontrent l'extrême importance des écoles bilingues, importance qui n'a rien perdu de son actualité. Cette prise de conscience ne pourra que vous encourager, vous et, par vous, vos enfants, à accorder à l'école bilingue la place qui doit lui revenir dans vos esprits et dans vos coeurs. Cette place, elle doit être grande et belle. Parce que notre langue fait partie, avec notre foi, de notre héritage. Parce que cet héritage, nous le tenons, comme les autres nations, de notre Père des cieux qui a voulu la diversité parmi ses enfants, afin que cette diversité multiplie les joyaux sur la parure de l'Eglise, le Corps mystique de son Fils bien-aimé.

Cette causerie comprendra trois parties :

- I) Avant 1910.
- II) De 1910 à 1927.
- III) De 1927 à nos jours.

Les raisons de cette division sont faciles à comprendre. Il importe de rappeler d'abord le rôle qu'ont joué les Canadiens français sur le sol ontarien, et ce dès les premiers temps de la colonie. 1910 et 1927 sont deux dates mémorables. 1910 voit le premier congrès général des Franco-Ontariens, d'où sortit l'Association d'Education. 1927, c'est l'année où la Commission Merchant-Scott-Côté, nommée par le gouvernement Ferguson, à la mi-octobre 1925, pour faire une enquête complète sur les écoles bilingues, remettait au gouvernement un rapport favorable aux Franco-Ontariens. C'était le 22 septembre. De 1927 à 1954, les écoles bilingues ont progressé constamment.

Nous passerons plutôt rapidement sur la première et la troisième partie. Celle-ci vous est bien connue. Quant à la présence des Canadiens français en Ontario, il suffira d'en dire suffisamment pour donner une large perspective historique à cette étude.

1) Avant 1910

En 1934, » Le Droit « publiait une courte mais très instructive brochure de seize pages intitulée : *Bref historique des Canadiens français d'Ontario*. Voici un extrait de l'avant-propos :

Les pages qui vont se dérouler sous vos yeux comme des films fidèles et succinets diront si le Français de 1613, arrivant sur le sol ontarien, et le défricheur de 1934 sur le même sol, ont mérité l'assistance d'en-haut. Malgré les littérateurs amis des mots, il n'y eut pas de miracle, pas une dérogation aux lois de la nature et de la conduite des hommes, mais seulement quelque chose de très grand, et de très prometteur pour l'avenir : de la part des hommes, de la foi, de la constance, de la fierté, et de la part de Dieu, une protection visible pour des fins qui doivent retourner à sa gloire. Devant ces faits, la joie, l'honneur, du moins le rêve de tout Canadien français, c'est de répondre à une vocation spirituelle, assez belle pour redemander, aujourd'hui comme hier, que l'histoire se continue...

Nous avons tout juste le temps d'aligner quelques noms : Champlain, Etienne Brûlé, Nicolas du Vigneau, les récollets Le Caron, Viel et Sagard, les saints Martyrs canadiens, le P. de la Noue, Desmarets, Jean Nicolet, Chouard, Radisson, les PP. Ménard, Allouez, Claude d'Ablon et Jacques Marquette, jésuites, les sulpiciens Dollier et Galinée, Cavalier de la Salle, De Saint-Lusson, Nicolas Perrot, Duluth, d'Iberville, de Sainte-Hélène, le récollet Gabriel de la Ribourde, Joliet, Lamothe-Cadillac, le Père de Charlevoix, Dupré, Richard, Boucher de Boucherville, de Ligneris, de la Vérendrye, le Père Aulneau, le Père Coquart, les fils de la Vérendrye.

Nous serions sans doute un peu naïfs de penser qu'il n'y eut que du bon dans ces expéditions, qu'il ne s'y glissa aucun sentiment intéressé, que les hardis coureurs de bois furent tous des modèles de vertu. Les oeuvres humaines échappent difficilement au mélange de l'ivraie et du bon grain. Ceci admis, retenons ce passage du *Bref historique des Canadiens français d'Ontario* :

Il reste acquis à l'histoire que les Français et les Canadiens ont sillonné, vingt fois, les contours de l'immense péninsule ontarienne : qu'ils ont, pour leur honneur et pour leur renom, versé leur sang sous les flèches des Indiens dans le dessein généreux de les civiliser, en les arrachant à leur barbarie fratricide, à leurs immorales superstitions, à leurs coutumes inhumaines; qu'ils ont, secondés par d'intrépides missionnaires, réussi à dompter leurs sanguinaires instincts, à les adoucir par la religion, sa morale et ses sacrements, et à contracter alliance avec eux contre des ennemis jaloux et envahisseurs. Au prix des plus sublimes sacrifices, ils ont su ouvrir pour d'autres plus heureux, venus depuis sur leur conquête, les immenses régions, qui sont aujourd'hui l'opulence inépuisable du Canada et l'inépuisable grenier de l'univers !

Ce jugement résume l'action des nôtres sur le sol ontarien jusqu'au milieu du XVIIIe siècle. La conquête vint paralyser cette action. Celle-ci cependant devait reprendre un jour. Le XIXe siècle allait réserver des "surprises inattendues". Vers 1830, un bon nombre de Canadiens français du Québec se tournent vers cette partie de l'Ontario qui est proche de leur province, soit les comtés de Glengarry, de Prescott et de Russell. Vers 1880, c'est la montée vers le nord et l'ouest de l'Ontario (comtés de Renfrew, Peterborough, Algoma, Témiscaming, Nipissing, Parry-Sound, Sudbury). Les Canadiens français sont attirés par la coupe du bois et la construction des deux transcontinentaux. « Ces manoeuvres errants, dit M. le chanoine Groulx, ont cédé là, comme partout ailleurs, à l'attrance toute-puissante du sol ».

Ces différents groupes de Franco-Ontariens prirent de plus en plus part à la vie d'une province que leurs ancêtres avaient illustrée aux XVIIe et XVIIIe siècles. De 75,383 qu'ils étaient en 1871, ils passèrent à 102,943 en 1881, à 161,181 en 1901, à 202,442 en 1911, à 248,000 en 1921, à 299,532 en 1931, à 373,990 en 1941, et finalement à 477,677 en 1951. Il y a malheureusement des per-

tes; c'est ainsi que sur les 477,677 personnes d'origine française du recensement de 1951, seulement 341,502 sont de langue maternelle française. Cette situation, si regrettable soit-elle, n'empêche pas d'affirmer la robustesse du fait franco-ontarien.

En terminant cette première partie, je ne puis mieux faire, pour en affirmer clairement l'importance, que de vous rappeler un trait d'un des épisodes les plus touchants qui marquèrent la lutte contre le Règlement XVII. Nous sommes au 6 novembre 1923. C'est le jour de l'ouverture de l'école libre Sainte-Jeanne-d'Arc de Pembroke, dont la fondation a mis en évidence trois personnalités : l'institutrice Jeanne Lajoie, MM. Alfred Longpré et Moïse Lafrance. Cinquante-cinq enfants sont présents. J'imagine qu'ils durent être frappés par ce passage de l'allocution de M. Longpré :

Mes enfants, j'ai peine à vous parler aujourd'hui, j'ai trop de joie. Mettez-vous bien dans la tête deux choses : il faut que vous soyez de bons catholiques, de fiers Canadiens français. Mes enfants... nos ancêtres ont trop souffert pour que nous ne maintenions pas leur oeuvre. Souvenez-vous de notre histoire... A deux pas d'ici (l'Outaouais coule tout proche), ont passé Champlain, les missionnaires, les explorateurs... Ils nous ont légué un héritage que nous devons maintenir sous peine d'être indignes de nos pères...

L'histoire des écoles bilingues, c'est l'histoire de ceux qui se souviennent avec reconnaissance du passé pour y puiser des leçons de fidélité et d'espérance.

II) De 1910 à 1927

a) *Le grand congrès de 1910.* — Le 18 janvier 1910 s'ouvrait à Ottawa le Congrès d'Éducation des Canadiens français d'Ontario. Environ douze cents délégués, accourus de tous les milieux franco-ontariens, assistaient à la messe d'ouverture, chantée par Son Excellence Mgr Sbaretti, délégué apostolique au Canada. N'était-ce pas affirmer leur attachement traditionnel à l'Église et leur souci de mettre Dieu à la base de leurs délibérations et de leurs revendications ? N'était-ce pas attirer les complaisances divines sur une convention qui, en groupant des frères jusqu'à ce jour trop éloignés les uns des autres pour se bien connaître, prendre conscience de leurs forces et travailler dans un mutuel amour, allait les unir fortement et les préparer aux luttes futures que devait admirer le Canada tout entier ? Ils exultaient de joie. L'espérance ranimait leurs esprits et imprimait à leurs volontés un mouvement d'énergique constance dans la réclamation de leurs droits. Ils ne se réunissaient pas, uniquement préoccupés de fraterniser, réjouir et radieux, dans une grandiose fête de famille. Non. En échangeant les premières poignées de mains, en s'abandonnant aux premiers épanchements, rendus souvent plus touchants par l'ignorance où ils étaient de l'existence de Canadiens français dans telle ou telle partie de la province,

quelques-uns sans doute s'étaient rappelé l'humble mais angoissant appel de M. l'abbé A. Beausoleil, curé de Fournier. Soucieux de l'avenir des siens, ce prêtre avait écrit le 18 décembre 1908 dans le *Moniteur*, petit journal qu'avaient fondé à Hawkesbury, le 11 septembre de la même année, des patriotes désireux de semer l'idée d'un congrès :

Nous sommes dans l'Ontario 235,000 Canadiens français dispersés par groupes aux quatre coins de la province. Or, pourquoi ne pas établir, et sans tarder, un solide trait d'union entre ces divers groupements de compatriotes, afin qu'ils puissent plus facilement prendre contact entre eux, avoir conscience de leur nombre, mettre plus d'ensemble, partant, plus de force, dans la revendication de leurs droits ? Or, je ne crois pas qu'on puisse obtenir ce résultat désirable autrement que par une grande convention nationale dans laquelle seraient représentés tous les centres canadiens-français de la province.

« Pourquoi, oubliant nos luttes et nos divisions, ne tiendrions-nous pas nos assises nationales où dans une fraternelle communauté d'idées et de sentiments, nous étudierions les conditions sociales des Canadiens français d'Ontario au triple point de vue économique, politique et religieux ? Pourquoi, par la grande voix d'un Congrès, ne ferions-nous pas entendre à ceux qui nous jaloussent ou nous persécutent la liste de nos fières et légitimes revendications ? Pourquoi, fermes sans jactance, forts des qualités de notre race, ne dirions-nous pas aux races qui ourdissent notre fusion complète dans le grand tout anglo-saxon : "Nous sommes plus de 235,000 Canadiens français ici sur le sol d'Ontario; nous y sommes pour y rester : nous y sommes pour y vivre en citoyens paisibles mais déterminés à garder le précieux héritage de nos traditions nationales, notre langue, notre foi : les luttes ne nous feront pas peur, pas plus que les tracasseries administratives n'amourneront la ferveur de nos réclamations : nous sommes unis à tout jamais; nous formons bloc; désormais nos sympathies et nos votes iront du côté où nous trouverons justice et bienveillance." N'est-ce pas que voilà un fort beau rêve, et qu'il mérite qu'on tente de le réaliser.

Un incident scolaire, survenu sur ces entrefaites, démontra l'opportunité de cet appel. On s'organisa. Une Commission constituante du congrès fut élue. Présidée par l'honorable juge A. Constantineau, elle s'acquitta activement de sa tâche, élaborant et délimitant avec soin les questions d'étude. Deux jours de séances et le congrès serait un fait du passé. Mais que de sujets, intéressants au plus haut point votre groupe on allait y discuter !

Quel était le but précis de ce congrès ? Promouvoir l'éducation. Entendons le mot éducation dans son sens le plus large, à savoir le développement complet, harmonieux, des facultés physiques, intellectuelles et morales des Canadiens français d'Ontario. Voilà pourquoi quelques-uns des délégués présentèrent des études sur la nécessité d'un journal, les dangers des chantiers et le culte de la tempérance. Mais la grande, l'importante, la suprême question, c'était celle de l'éducation scolaire. Le français était en péril et risquait d'entraîner la foi dans sa ruine. Aussi, en faisant du problème

scolaire le centre de leurs délibérations, les délégués entendaient sauvegarder l'avenir intellectuel, moral et religieux de leurs enfants et de leur groupe ethnique.

Le Comité d'organisation du congrès n'avait pu établir une statistique exacte du nombre d'élèves et de classes bilingues. On estimait le nombre des élèves des écoles primaires bilingues à 25,000. Le système d'enseignement bilingue était « bien rudimentaire ». Le voici en quelques mots :

- « 1. — L'enseignement du français, dans un cours primaire de huit ans, sans programme bien défini et sans examen à la fin du cours.
- « 2. — L'emploi de la langue française comme langue d'enseignement dans les quatre premières années environ, c'est-à-dire jusqu'à ce que les élèves fussent en état de suivre le programme d'études en anglais.
- « 3. — Un cours secondaire de deux ans seulement (9e et 10e années), presque exclusivement anglais pour préparer les élèves à l'admission aux écoles de formation pédagogique.
- « 4. — Trois écoles de formation pédagogique dites bilingues, mais où le français était réduit à sa plus simple expression, pour préparer en un an des institutrices bilingues de 3e classe.
- « 5. — Trois inspecteurs d'écoles de langue française pour visiter toutes les écoles bilingues. C'est dire qu'un grand nombre d'écoles fréquentées par des élèves de langue française n'étaient pas sous leur juridiction et qu'un grand nombre de ces élèves ne recevaient aucun enseignement français ». (Louis Charbonneau, *Les progrès de l'enseignement bilingue en Ontario, de 1910 à 1950*).

On comprend la phrase de M. le chanoine Groulx : « Développé . . . en de pénibles conditions, avec une assistance avare des autorités, cet enseignement ressemble moins à une branche vivace du système ontarien qu'au malingre surgeon obligé de prendre sa sève où il peut. »

Il faut signaler que les institutions libres — collèges et couvents — aidèrent splendidement la cause de l'éducation. Mais leur oeuvre, pour être belle, restait, on le comprend, insuffisante. C'est le système officiel lui-même qu'il fallait revigorer dans l'intérêt des milliers d'écoliers franco-ontariens.

Voici ce que réclama le congrès de 1910 :

- « 1. — Un programme de français satisfaisant pour le cours primaire.
- « 2. — L'usage du français aussi bien que de l'anglais comme langue d'enseignement et de communication.

- « 3. — La reconnaissance du français à l'examen d'entrée ou examen d'admission au cours secondaire.
- « 4. — Un programme de français satisfaisant au cours secondaire.
- « 5. — La nomination d'un nombre suffisant d'inspecteurs bilingues pour diriger toutes les écoles fréquentées par des élèves canadiens-français.
- « 6. — L'amélioration, au point de vue français, des écoles de formation pédagogique et la fondation, aussitôt que possible, d'une école normale bilingue qui donnerait des brevets de deuxième classe après quatre ans de cours secondaire et un an de pédagogie, et des brevets de première classe, après cinq ans de cours secondaire et un an de pédagogie. » (Louis Charbonneau, dans le travail déjà cité).

b) *La réponse du gouvernement.* — Comment les gouvernants allaient-ils accueillir ces réclamations, basées sur l'équité et la justice ? Les Franco-Ontariens avaient pris soin, au cours de leurs délibérations, de protester de leur loyauté envers le gouvernement établi. Leurs demandes ne revêtaient aucun caractère agressif et ils désiraient vivre en paix avec l'élément anglais de la province. La vigueur de leur nationalité, telle était leur ambition. Rien de plus normal. D'ailleurs, pas de chauvinisme. Tout en prônant la primauté de l'idiome maternel, ils admettaient la nécessité de la langue anglaise. Ils ne voulaient pas vivre comme des étrangers dans leur propre province.

Aussi espéraient-ils. Les gouvernants paraissaient sympathiques. M. Frank Cochrane, ministre de la Colonisation et des Mines dans le cabinet provincial, qui remplaçait son collègue, monsieur J.-O. Rhéaume, ministre des Travaux publics, retenu par la maladie, avait prononcé d'encourageantes paroles lors de la réception officielle que la ville d'Ottawa avait offerte aux délégués le deuxième jour du congrès :

Le gouvernement Whitney s'occupe plus que jamais de la question de l'éducation, en comprend plus que jamais l'importance. La province d'Ontario a des ressources inépuisables, mais la première, la plus importante, c'est la population qui l'habite. J'ai passé toute ma vie au milieu des Canadiens français, et je ne puis désirer de meilleurs concitoyens. On n'a pas le droit de leur reprocher leur attachement à leur langue, on ne saurait voir d'un mauvais oeil leur détermination de la maintenir. Le gouvernement, il en est certain, ne cessera de travailler de toutes ses forces à l'amélioration des écoles de la province, de manière à répondre de plus en plus aux besoins et aux aspirations de la population anglaise et française. Les Canadiens français ne m'ont jamais ménagé leur sympathie et leur appui. D'un autre côté, j'ai beaucoup contribué à établir la première école d'entraînement bilingue dans le Nouvel-Ontario, et je tiens à leur dire qu'ils peuvent compter sur moi.

Il est difficile de dire dans quelle mesure exacte la déclaration du ministre de la Colonisation et des Mines représentait la pensée

intime du gouvernement. Il faut assez souvent savoir mettre un bémol à l'importance des déclarations faites dans des circonstances officielles où tout invite à la bienveillance et au sourire. Ceux qui connaissaient l'histoire des dernières vingt ou trente années pouvaient raisonnablement penser qu'il y avait de l'emphase dans l'affirmation que le gouvernement ne cesserait « de travailler de toutes ses forces à l'amélioration des écoles de la province, de manière à répondre de plus en plus aux besoins et aux aspirations de la population anglaise et française. » Quoi qu'il en soit, j'aime à penser que les délégués quittèrent Ottawa réconfortés. Ils se laissèrent peut-être aller à espérer que leurs écoles étaient sauvées et l'avenir de leur groupe assuré. Cette espérance, s'ils l'ont entretenue fermement, devait tôt recevoir des coups pénibles. Les Franco-Ontariens devaient connaître la lutte, cette lutte fructueuse qui, dissipant les équivoques, unit les courages dans un effort commun et donne une valeur inappréciable à la cause que l'on embrasse avec le meilleur de son esprit et de son cœur.

Le gouvernement aurait-il eu dans toute leur plénitude les dispositions que lui prêtait un de ses membres qu'il n'aurait pu leur donner suite sans montrer un très grand courage, étant donné la forte opposition qui se manifesta en divers milieux contre les écoles bilingues. On sait qu'il se trouva des catholiques de langue anglaise parmi les adversaires des écoles bilingues. Tout ce bruit autour des écoles bilingues détermina une enquête gouvernementale. Pendant ce temps, le parlement adoptait, le 20 mars 1911, une résolution interdisant dans les écoles toute autre langue que l'anglais. L'enquêteur, M. F. W. Merchant, remit son rapport le 24 février 1912. Curieux rapport, peut-on dire, puisque tout en se montrant sympathique pour les écoles bilingues, il les accusait de préparer imparfaitement pour la vie beaucoup de ceux qui les fréquentaient. Ce rapport devait nécessairement influencer la décision du gouvernement. Le 15 juin 1912, le premier ministre Whitney publia un aperçu d'un nouveau règlement — le Règlement XVII — concernant les écoles bilingues. Le 9 août 1912, l'Association d'Éducation posa son premier geste de défense. Elle donnait comme ligne de conduite de ne pas se soumettre au Règlement XVII. En 1913, celui-ci revêtait une forme un peu moins étroite. En avril 1915, il devenait loi. En voici les principaux points :

a) Il enlevait aux représentants des pères de familles le droit de fonder des écoles bilingues.

b) Il permettait au ministère de l'Instruction publique de fonder des écoles anglo-françaises, mais dans lesquelles on ne pourrait pas enseigner le français comme sujet d'étude.

c) Il permettait le français comme langue de communication seulement quand cela était jugé nécessaire par l'inspecteur général.

d) Il permettait, où cela se pratiquait avant juin 1912, d'enseigner la lecture, la grammaire et la composition française, et non le catéchisme, pendant le cours primaire, mais seulement une heure par jour dans chaque classe.

e) Il mettait en vigueur le double inspectorat.

f) Ces concessions minimales étaient soumises à des restrictions formelles ou à des conditions préalables nécessaires, comme l'approbation de l'inspecteur en chef, la sauvegarde de l'intégrité du cours anglais, etc.

c) *L'attitude des Franco-Ontariens.* — Telle était la réponse du gouvernement ontarien aux justes réclamations du congrès de 1910. « Réponse prompte, brutale et décisive », dira le sénateur Belcourt. Consciemment ou non, les gouvernants inauguraient une ère de persécution contre 250,000 Canadiens français dont la seule préoccupation était de contribuer au bien général de la province en maintenant et en perfectionnant leur vie française. Ceux qui vécut ces heures durent éprouver cette tristesse qui s'empare de l'âme devant l'injustice. Des pères et des mères de famille souffraient en songeant à l'avenir de leurs enfants. Pénétrons-nous bien des sentiments de ceux qui avaient pu être si optimistes en 1910, mais qui étaient si péniblement déçus en 1913.

Allaient-ils résister ? Poser la question, c'est la résoudre. La plus saine pédagogie, leur droit constitutionnel, leur intérêt national et religieux, tout les incitait à entrer en campagne, en dépit de la force et de la dignité de ceux qui, pour une raison ou pour une autre, n'admettaient pas la légitimité de leurs revendications.

Le 19 septembre 1913, l'Association d'Éducation promulgait un manifeste qui contenait le plan de résistance. Voici les grandes lignes de ce plan :

- a) Que tous les Canadiens français de la province d'Ontario fassent adopter par les commissions scolaires de leurs paroisses la motion adoptée à une forte majorité par la Commission des écoles séparées d'Ottawa, le 11 septembre, et qu'ils envoient une copie de cette résolution, dûment adoptée et signée, au ministère de l'Éducation à Toronto. (Par sa résolution du 11 septembre, la Commission scolaire d'Ottawa annonçait au département de l'Instruction publique sa ferme intention d'ignorer le Règlement XVII).
- b) Que les parents enjoignent, par écrit, aux commissaires d'avoir à faire enseigner le français dans tous les cours, de voir à ce que le français soit la langue en usage dans les relations entre maîtres et élèves et dans l'enseignement, les heures affectées à l'étude de la langue anglaise exceptées.
- c) Qu'en outre, les parents signifient, par écrit, aux instituteurs et institutrices leur volonté expresse d'avoir à suivre le programme

tracé par les commissaires en ce qui concerne l'enseignement et l'usage de la langue française dans les écoles qu'ils maintiennent avec leur argent.

- d) Qu'en plus, les commissaires de chaque arrondissement adoptent, à une assemblée régulière de la commission, une motion qu'ils afficheront ensuite dans chaque école de l'arrondissement et même dans chaque classe, motion à l'effet de mettre en pratique les points ci-haut énumérés.

C'est vraiment l'heure de la lutte, lutte dont ne viendront à bout ni les menaces aux instituteurs et aux institutrices de leur supprimer leurs brevets, ni les menaces aux commissions scolaires de la confiscation de leur part des taxes et des octrois législatifs, ni même les actes de répression. La minorité ontarienne a des chefs, ecclésiastiques et laïcs, qui la stimulent et l'encouragent. Il serait trop long de raconter en détail les faits de la résistance. Je vous renvoie au chapitre très substantiel qu'a consacré aux écoles franco-ontariennes M. le chanoine Groulx, dans le tome II de *L'Enseignement français au Canada*. Vous y verrez comment, à Ottawa et en dehors d'Ottawa, les consignes de l'Association d'Education ont été fidèlement suivies.

À Ottawa d'abord. On comprend pourquoi la principale bataille se livra dans la capitale. Il y avait là, sur 35 écoles séparées, 18 écoles bilingues, soit 4,500 élèves et 114 professeurs. Autre fait : c'est à Ottawa que se trouvait le siège de l'Association d'Education. Résumons les incidents : suppression des octrois législatifs; division, au sein même de la Commission, entre commissaires de langue française et de langue anglaise; injonction contre la Commission scolaire pour l'empêcher de faire les emprunts et de payer les instituteurs; déposition par le gouvernement des dix-huit commissaires élus et nomination par lui de trois commissaires; ténacité de la Commission élue qui reste au poste; courage de ces mères de famille qui montent la garde pour empêcher une des principales écoles de la ville de passer aux mains de la Commission gouvernementale; appel au Conseil privé; grève scolaire qui atteint plus de 5,000 enfants. Les garçons organisent des défilés avec des pancartes portant ces mots : *Our parents pay school taxes, Pay our teachers, Our share of school money, British fair play, please*; ils portent des requêtes au parlement et à l'hôtel de ville. Les fillettes, elles, optent pour des démonstrations plus discrètes mais non moins importantes certes; elles prennent le chemin de l'église et vont dire leurs peines et leurs espoirs au meilleur Ami des jeunes.

Les écoles bilingues en dehors d'Ottawa obéissent elles aussi à l'ordre des chefs de l'Association d'Education : ne pas observer le Règlement XVII. Deux localités furent en vedette : Green Valley et Pembroke. Les mentionner plus spécialement, ce n'est pas mésestimer le courage manifesté en d'autres endroits.

La résistance est enracinée dans le surnaturel. Ce n'est pas du faux mysticisme. C'est un élan tout normal d'âmes pénétrées d'un esprit religieux vivace et convaincues que leur cause, étant bonne, peut être recommandée avec instance à Dieu. A l'Association d'Éducation, une lampe brûle continuellement en l'honneur du Sacré-Coeur. Au tout début de la lutte, on a pris soin de consacrer les écoles franco-ontariennes à Notre-Dame-du-Cap, consécration qui est renouvelée à deux reprises, en 1915 et en 1923. En 1923 également, c'est la consécration au Sacré-Coeur, à Paray-le-Monial même, par le futur vicaire apostolique de l'Ontario-Nord. Chaque jour, les écoliers franco-ontariens récitent une prière à Jeanne d'Arc, composée par Mgr Latulipe, évêque d'Haileybury et que Pie X a approuvée. On imagine aisément les sentiments qui pouvaient animer les jeunes quand ils disaient :

O Christ, ami des Francs. Vous qui, par le bras d'une humble vierge avez jadis sauvé la France... nous vous en prions, par les mérites et par l'intercession de la bienheureuse Jeanne d'Arc, que nous choisissons comme patronne, protégez nos institutions, notre langue et notre foi...

Si les Franco-Ontariens avaient été seuls à croire à la justice de leur cause, ils n'auraient sans doute pas hésité à tenir, mais une nouvelle souffrance — la souffrance si terrible de la solitude — se serait ajoutée à leurs soucis scolaires. Ils eurent des amis, et en grand nombre, expérimentant ainsi la profonde vérité de ce passage de l'*Éclésiastique* :

*Un ami fidèle est une protection puissante;
celui qui le trouve a trouvé un trésor.
Rien ne vaut un ami fidèle;
aucun poids ne saurait en marquer le prix.
Un ami fidèle est un remède de vie;
ceux qui craignent le Seigneur le trouvent.*

La province de Québec fut, on le conçoit facilement, parmi ces amis fidèles. Mentionnons d'abord les évêques. En décembre 1914, Son Exc. Mgr Bruchési, de Montréal, présida l'inauguration de la campagne qui devait conduire l'A.C.J.C. à travers toute la province et rapporter pour les écoles franco-ontariennes au delà de \$50,000. Selon son expression, il la présida, « pour affirmer hautement que nous sommes en faveur de toute juste revendication ». Mgr Bruchési recevait quelques jours plus tard une lettre de félicitations de Son Eminence le cardinal Bégin de Québec : « On n'efface pas d'un trait de plume ces pages écrites avec le sang même des aïeux... Si, ce qu'à Dieu ne plaise, l'épreuve imposée à nos frères ontariens devait se prolonger, ce sera le noble devoir de la province française et catholique de Québec d'appuyer de son influence et de toutes ses ressources ceux qui souffrent et ceux qui luttent, jusqu'à ce que pleine justice leur soit rendue ». L'A.C.J.C. ne fut pas la seule à aider financièrement les écoles franco-ontariennes. *Le Denier*